



Attente retour jugement des Prud'hommes et revente société.

Par **Christian DESORMEAUX**, le **23/09/2018 à 19:40**

Bonjour,

J'ai saisi le conseil des Prud'hommes en 2016.

L'audience de plaidoirie a eu lieu en mai 2018.

Le jugement devait être rendu en aout et a été prorogé par 3 fois consécutivement à du retard dans le traitement des dossiers.

Mon ancienne société (groupe international) ayant cédé à un fond d'investissement certaines entités du groupe dont celle contre laquelle j'ai saisie le conseil des Prud'hommes, peut il y avoir une incidence selon que le jugement est rendu avant ou après la reprise de la société qui doit avoir lieu très prochainement.

Si cela peut avoir une incidence à mon encontre suis je en droit d'en informer le conseil des Prud'hommes en leur adressant un courrier en recommandé afin que cette situation soit prise en compte ?

Merci par avance de vos retours et conseils sachant qu'il ne me reste qu'une semaine pour agir, l'entreprise étant reprise normalement à compter du dernier trimestre 2018 soit le 01/10.

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **23/09/2018 à 20:50**

Bonjour,

Le changement de mains des capitaux de l'entreprise ne changera rien au Jugement rendu...